

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

AIR WICK® Scented Oil - Spiced Apple Crumble (Life Scents™) (Canada)



HEALTH • HYGIENE • HOME

## 1. Identification du produit et de l'entreprise

**Nom du produit** : AIR WICK® Scented Oil - Spiced Apple Crumble (Life Scents™) (Canada)

**Distribué par** : Reckitt Benckiser LLC.  
Morris Corporate Center IV  
399 Interpace Parkway (P.O. Box 225)  
Parsippany, New Jersey 07054-0225  
+1 973 404 2600

Reckitt Benckiser (Canada) Inc.  
1680 Tech Avenue, Unit #2  
Mississauga, Ontario L4W 5S9  
CANADA  
Telephone: +1 905 283 7000

**Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (Medical)** : 1-800-338-6167

**Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (Transport)** : 1-800-424-9300 (U.S. & Canada) CHEMTREC  
Outside U.S. and Canada (North America), call Chemtrec:703-527-3887

**Website:** : <http://www.rbnainfo.com>

**Utilisation du produit** : Assainissement de l'air, action continue (solide et liquide)

This SDS is designed for workplace employees, emergency personnel and for other conditions and situations where there is greater potential for large-scale or prolonged exposure, in accordance with the requirements of USDOL Occupational Safety and Health Administration.

This SDS is not applicable for consumer use of our products. For consumer use, all precautionary and first aid language is provided on the product label in accordance with the applicable government regulations, and shown in Section 15 of this SDS.

**n° SDS** : D8167670 v3.0

**Formulation #:** : #8161396\_1

## 2. Identification des dangers

**Classement de la substance ou du mélange** : IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A  
SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1

**Éléments d'étiquetage SGH**

D8167670 v3.0

## 2. Identification des dangers

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : Provoque une sévère irritation des yeux.  
Peut provoquer une allergie cutanée.

### Conseils de prudence

- Généralités** : Lire l'étiquette avant utilisation. Tenir hors de portée des enfants. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- Prévention** : Porter des gants de protection. Porter une protection oculaire ou faciale. Ne pas respirer les vapeurs. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Le port de vêtements de travail contaminés ne doit pas être autorisé hors du lieu de travail.
- Intervention** : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Obtenir des soins médicaux. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Obtenir des soins médicaux.
- Stockage** : Non applicable.
- Élimination** : Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.
- Éléments d'une étiquette complémentaire** : Aucun connu.
- Dangers non classés ailleurs** : Aucun connu.

## 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation : Mélange

Nom des ingrédients	%	Numéro CAS
Dimethyl adipate	10 - 30	627-93-0
Pentanedioic acid, 1,5-dimethyl ester	10 - 30	1119-40-0
2-tert-Butylcyclohexyl acetate	5 - 10	88-41-5
Vanillin	1 - 5	121-33-5
Cinnamaldehyde	1 - 5	104-55-2
Eugenol	1 - 5	97-53-0
4-Cyclohexyl-2-methyl-2-butanol	1 - 5	83926-73-2
Hexyl acetate	1 - 5	142-92-7
gamma-Undecalactone	0.5 - 1.5	104-67-6
2-Methyl-3-(p-isopropylphenyl)propionaldehyde	0.1 - 1	103-95-7
Coumarin	0.1 - 1	91-64-5
2,4-Dimethyl-3-cyclohexen-1-carboxaldehyde	0.1 - 1	68039-49-6
delta-1-(2,6,6-Trimethyl-3-cyclohexen-1-yl)-2-buten-1-one	0.1 - 1	57378-68-4
Linalool	0.1 - 1	78-70-6

Toute concentration présentée comme une plage vise à protéger la confidentialité ou est expliquée par une variation entre les lots.

**Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.**

## 4. Premiers soins

### Description des premiers soins nécessaires

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin.
- Inhalation** : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Contact avec la peau** : Laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin. En cas de plaintes ou de symptômes, éviter toute exposition ultérieure. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.
- Ingestion** : Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

#### Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque une sévère irritation des yeux.
- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Peut provoquer une allergie cutanée.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
larmolement  
rougeur
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation  
rougeur
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

D8167670 v3.0

## 4. Premiers soins

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements particuliers** : Pas de traitement particulier.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

Voir Information toxicologique (section 11)

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

### Moyens d'extinction

**Agents extincteurs appropriés** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

**Agents extincteurs inappropriés** : Aucun connu.

**Dangers spécifiques du produit** : Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.

**Produit de décomposition thermique dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone

**Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

**Pour le personnel non affecté aux urgences** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

**Intervenants en cas d'urgence** : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

**Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Code # : D8167670 NA

n° SDS : D8167670 v3.0

Date d'édition : 23/05/2018

4/16

D8167670 v3.0

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- Petit déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.
- Grand déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

## 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas ingérer. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.
- Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités** : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Control

#### Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
Vanillin	AIHA WEEL (États-Unis, 10/2011). TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> 8 heures.

- Contrôles d'ingénierie appropriés** : Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.
- Contrôle de l'action des agents d'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

### Mesures de protection individuelle

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- Mesures d'hygiène** : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.
- Protection oculaire/ faciale** : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.
- Protection de la peau**
- Protection des mains** : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.
- Protection du corps** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.
- Autre protection pour la peau** : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.
- Protection respiratoire** : En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### Apparence

- État physique** : Liquide.
- Couleur** : Jaune.
- Odeur** : Non disponible.
- Seuil olfactif** : Non disponible.
- pH** : Non disponible.
- Point de fusion** : Non disponible.
- Point d'ébullition** : Non disponible.
- Point d'éclair** : Non disponible.
- Taux d'évaporation** : Non disponible.
- Inflammabilité (solides et gaz)** : Non disponible.
- Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation)** : Non disponible.
- Tension de vapeur** : Non disponible.
- Densité de vapeur** : Non disponible.

D8167670 v3.0

## 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>Densité relative</b>	: 0.999 à 1.009
<b>Solubilité</b>	: Non disponible.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	: Non disponible.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	: Non disponible.
<b>Température de décomposition</b>	: Non disponible.
<b>Viscosité</b>	: Non disponible.
<b>Temps d'écoulement (ISO 2431)</b>	: Non disponible.

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	: Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
<b>Stabilité chimique</b>	: Le produit est stable.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
<b>Conditions à éviter</b>	: Aucune donnée spécifique.
<b>Matériaux incompatibles</b>	: Aucune donnée spécifique.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

## 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Dimethyl adipate	DL50 Cutané	Lapin	>5000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	11300 mg/kg	-
Pentanedioic acid, 1, 5-dimethyl ester	DL50 Cutané	Lapin	>5000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	>5000 mg/kg	-
2-tert-Butylcyclohexyl acetate	DL50 Cutané	Lapin	>5000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	4600 mg/kg	-
Vanillin	DL50 Cutané	Lapin	>5010 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	1580 mg/kg	-
Cinnamaldehyde	DL50 Cutané	Lapin	620 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	1850 mg/kg	-
Eugenol	DL50 Orale	Rat	1930 mg/kg	-
Hexyl acetate	DL50 Cutané	Lapin	>5 g/kg	-
gamma-Undecalactone	DL50 Orale	Rat	18500 mg/kg	-
2-Methyl-3-(p-isopropylphenyl) propionaldehyde	DL50 Cutané	Rat	>5 g/kg	-
	DL50 Orale	Rat	3810 mg/kg	-
Coumarin	DL50 Orale	Rat	293 mg/kg	-
Linalool	DL50 Cutané	Lapin	5610 mg/kg	-
	DL50 Cutané	Rat	5610 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	2790 mg/kg	-

D8167670 v3.0

## 11. Données toxicologiques

**Conclusion/Résumé** : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

### Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
Dimethyl adipate	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	0.1 Milliliters	-
	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	0.1 Milliliters	-
Pentanedioic acid, 1, 5-dimethyl ester	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	50 Percent	-
	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	4 heures 100 Percent	-
2-tert-Butylcyclohexyl acetate	Peau - Hautement irritant	Humain	-	48 heures 40 milligrams	-
	Peau - Modérément irritant	Humain	-	48 heures 40 milligrams	-
Cinnamaldehyde	Peau - Léger irritant	Cochon d'Inde	-	24 heures 100 milligrams	-
	Peau - Modérément irritant	Homme	-	48 heures 16 milligrams	-
Eugenol	Peau - Léger irritant	Cochon	-	48 heures 50 milligrams	-
	Peau - Hautement irritant	Lapin	-	24 heures 100 milligrams	-
Hexyl acetate	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500 milligrams	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500 milligrams	-
gamma-Undecalactone	Peau - Modérément irritant	Cochon d'Inde	-	24 heures 100 milligrams	-
	Peau - Hautement irritant	Lapin	-	24 heures 100 milligrams	-
2-Methyl-3-(p-isopropylphenyl) propionaldehyde	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	100 milligrams	-
	Peau - Léger irritant	Humain	-	48 heures 15 milligrams	-
Linalool	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	1 heures 0.1 Milliliters	-
	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	100 microliters	-
	Peau - Modérément irritant	Cochon d'Inde	-	24 heures 100 milligrams	-
	Peau - Léger irritant	Humain	-	72 heures 32 Percent	-
	Peau - Léger irritant	Homme	-	48 heures 16 milligrams	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500 milligrams	-
	Peau - Hautement irritant	Lapin	-	24 heures	-

D8167670 v3.0

## 11. Données toxicologiques

100 milligrams
-------------------

### Conclusion/Résumé

- Peau** : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.  
**Yeux** : Provoque une sévère irritation des yeux.  
**Respiratoire** : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

### Sensibilisation

Non disponible.

### Conclusion/Résumé

- Peau** : Peut provoquer une allergie cutanée.  
**Respiratoire** : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

### Mutagénicité

Non disponible.

- Conclusion/Résumé** : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

### Cancérogénicité

Non disponible.

- Conclusion/Résumé** : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

### Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	OSHA	CIRC	NTP
Eugenol	-	3	-
Coumarin	-	3	-

### Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

- Conclusion/Résumé** : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

### Tératogénicité

Non disponible.

- Conclusion/Résumé** : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

### Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Non disponible.

### Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

### Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

**Renseignements sur les voies d'exposition probables** : Non disponible.

### Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque une sévère irritation des yeux.  
**Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.

D8167670 v3.0

## 11. Données toxicologiques

- Contact avec la peau** : Peut provoquer une allergie cutanée.  
**Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
larmolement  
rougeur
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation  
rougeur
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

### Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

#### Exposition de courte durée

- Effets immédiats possibles** : Non disponible.  
**Effets différés possibles** : Non disponible.

#### Exposition de longue durée

- Effets immédiats possibles** : Non disponible.  
**Effets différés possibles** : Non disponible.

#### Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

- Conclusion/Résumé** : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.  
**Généralités** : Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.  
**Cancérogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Tératogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Effets sur le développement** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Effets sur la fertilité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Valeurs numériques de toxicité

#### Estimations de la toxicité aiguë

Voie	Valeur ETA
Orale	17612 mg/kg
Cutané	30153.5 mg/kg

D8167670 v3.0

## 12. Données écologiques

### Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
Vanillin Cinnamaldehyde	Aiguë CL50 57000 µg/l Eau douce Aiguë CE50 7.05 ppm Eau douce Aiguë CL50 1.67 ppm Eau douce	Poisson - Pimephales promelas Daphnie - Daphnia magna Poisson - Oncorhynchus mykiss - Juvénile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré)	96 heures 48 heures 96 heures
Eugenol	Aiguë CL50 24000 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas - Juvénile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré)	96 heures
Hexyl acetate Coumarin	Aiguë CL50 4000 µg/l Eau douce Aiguë CL50 13500 µg/l Eau douce Aiguë CL50 56000 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas Daphnie - Daphnia magna Poisson - Poecilia reticulata	96 heures 48 heures 96 heures
Linalool	Aiguë CE50 36.7 ppm Eau douce Aiguë CL50 28.8 ppm Eau douce	Daphnie - Daphnia magna Poisson - Oncorhynchus mykiss	48 heures 96 heures

**Conclusion/Résumé** : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

### Persistence et dégradation

Nom du produit ou de l'ingrédient	Test	Résultat	Dosage	Inoculum
gamma-Undecalactone Linalool	- -	74 % - Facilement - 28 jours 62.4 % - Facilement - 28 jours	- -	- -

Nom du produit ou de l'ingrédient	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
gamma-Undecalactone Linalool	- -	- -	Facilement Facilement

### Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogP <sub>ow</sub>	BCF	Potentiel
Dimethyl adipate	1.03	-	faible
Pentanedioic acid, 1, 5-dimethyl ester	0.49	-	faible
Vanillin	1.21	-	faible
Cinnamaldehyde	1.83	8	faible
Eugenol	2.27	-	faible
Coumarin	1.39	-	faible
Linalool	2.84	-	faible

### Mobilité dans le sol

**Coefficient de répartition sol/eau (K<sub>oc</sub>)** : Non disponible.

**Autres effets nocifs** : Aucun effet important ou danger critique connu.

D8167670 v3.0

## 13. Données sur l'élimination

**Méthodes d'élimination** : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

## 14. Informations relatives au transport

Informations sur la réglementation	Numéro ONU	Nom d'expédition correct	Classes	GE*	Étiquette	Autres informations
<b>Classification pour le DOT</b>	not regulated	Not applicable.	Non disponible.	-		-
<b>Classification pour le TMD</b>	not regulated	Not applicable.	Non disponible.	-		-
<b>Classement mexicain</b>	not regulated	Not applicable.	Non disponible.	-		-
<b>Classe IMDG</b>	not regulated	Not applicable.	Non disponible.	-		-
<b>Classe IATA-DGR</b>	not regulated	Not applicable.	Not available.	-		-

**Protections spéciales pour l'utilisateur** : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

GE\* : Groupe d'emballage

D8167670 v3.0

## 15. Informations sur la réglementation

**Réglementations États-Unis** : TSCA 8(a) PAIR: 3-p-cuményl-2-méthylpropionaldéhyde; cinnamaldéhyde; vanilline; phénylacétaldéhyde  
 TSCA 8(a) CDR Exempt/Partial exemption: Indéterminé  
 Inventaire des États-Unis (TSCA 8b): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Clean Air Act Section 112 (b) Hazardous Air Pollutants (HAPs)** : Non inscrit

**Clean Air Act Section 602 Class I Substances** : Non inscrit

**Clean Air Act Section 602 Class II Substances** : Non inscrit

**DEA List I Chemicals (Precursor Chemicals)** : Non inscrit

**DEA List II Chemicals (Essential Chemicals)** : Non inscrit

### SARA 302/304

#### Composition/information sur les ingrédients

Aucun produit n'a été trouvé.

**SARA 304 RQ** : Non applicable.

### SARA 311/312

**Classification** : Risque immédiat (aigu) pour la santé

#### Composition/information sur les ingrédients

Nom	%	Risques d'incendie	Décompression soudaine	Réactif	Risque immédiat (aigu) pour la santé	Danger d'intoxication différée (chronique)
Dimethyl adipate	15 - 30	Non.	Non.	Non.	Oui.	Non.
Pentanedioic acid, 1,5-dimethyl ester	15 - 30	Non.	Non.	Non.	Oui.	Non.
2-tert-Butylcyclohexyl acetate	5 - 10	Oui.	Non.	Non.	Oui.	Non.
Vanillin	2.5 - 5	Non.	Non.	Non.	Oui.	Non.
Cinnamaldehyde	2.5 - 5	Non.	Non.	Non.	Oui.	Non.
Eugenol	2.5 - 5	Non.	Non.	Non.	Oui.	Non.
4-Cyclohexyl-2-methyl-2-butanol	1 - 2.5	Non.	Non.	Non.	Oui.	Non.
Hexyl acetate	1 - 2.5	Oui.	Non.	Non.	Oui.	Non.
gamma-Undecalactone	1 - 2.5	Non.	Non.	Non.	Oui.	Non.
2-Methyl-3-(p-isopropylphenyl) propionaldehyde	0.1 - 1	Non.	Non.	Non.	Oui.	Non.
Coumarin	0.1 - 1	Non.	Non.	Non.	Oui.	Non.
2,4-Dimethyl-3-cyclohexen-1-carboxaldehyde	0.1 - 1	Oui.	Non.	Non.	Oui.	Non.
delta-1-(2,6,6-Trimethyl-3-cyclohexen-1-yl)-2-buten-1-one	0.1 - 1	Non.	Non.	Non.	Oui.	Non.
Linalool	0.1 - 1	Oui.	Non.	Non.	Oui.	Non.

### Réglementations d'État

**Massachusetts** : Aucun des composants n'est répertorié.

**New York** : Aucun des composants n'est répertorié.

D8167670 v3.0

## 15. Informations sur la réglementation

- New Jersey** : Aucun des composants n'est répertorié.  
**Pennsylvanie** : Aucun des composants n'est répertorié.

### Canada

- SIMDUT (Canada)** : Classe D-1B: Substance ayant des effets toxiques immédiats et graves (TOXIQUE).  
 Classe D-2B: Matières causant d'autres effets toxiques (TOXIQUE).

### Listes canadiennes

- INRP canadien** : Aucun des composants n'est répertorié.  
**Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)** : Aucun des composants n'est répertorié.  
**Inventaire du Canada** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

### Éléments de l'étiquette

- Mention d'avertissement** : ATTENTION  
**Mentions de danger** : EYE IRRITANT  
**Mesures de précaution** : KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN AND PETS.  
 Avoid contact with eyes, skin and clothing.  
 DO NOT ingest.  
**Autres informations** : Prolonged or frequent skin contact may cause an allergic reaction.  
 Use in well ventilated areas.

## 16. Autres informations

**Hazardous Material Information System (États-Unis)** :

Santé	*	2
Inflammabilité		0
Risques physiques		0
Protection individuelle		B

Attention: L'évaluation du HMIS® (Système d'identification des matières dangereuses) est basée sur une échelle de 0 à 4 (0 représente un danger ou un risque minime et 4 un danger ou un risque important). Bien que les cotes d'évaluation HMIS® ne soient pas obligatoires sur les fiches signalétiques selon la clause 29 CFR 1910.1200, le préparateur peut décider de les indiquer quand même. Il convient d'utiliser les cotes d'évaluation HMIS® avec un programme HMIS® parfaitement mis en œuvre. HMIS® est une marque déposée de la National Paint & Coatings Association (NPCA). Vous pouvez vous procurer les matières HMIS® exclusivement auprès de J. J. Keller (800) 327-6868.

Le client est chargé de déterminer le code EPI (Équipement de protection individuelle) de cette matière.

**National Fire Protection Association (États-Unis)** :



## 16. Autres informations

Reproduit avec l'autorisation de la norme NFPA 704-2001, Identification de risques de matériaux pour intervention d'urgence Copyright © 1997, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269, États-Unis. Le matériel reproduit ne représente pas la position officielle ou complète de la National Fire Protection Association (Association nationale de lutte contre les incendies) sur le sujet, et qui est représentée uniquement par la norme dans son intégralité.

Copyright © 2001, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269, États-Unis. Ce système d'avertissement doit être interprété et utilisé uniquement par les personnes ayant reçu une formation appropriée pour détecter les dangers d'incendie, d'instabilité et pour la santé des produits chimiques. On renvoie l'utilisateur à un nombre limité de produits chimiques ayant les classifications recommandées dans les guides NFPA 49 et NFPA 325, qui doivent servir de lignes directrices uniquement. Que les produits chimiques soient classifiés ou non par la NFPA, quiconque se sert des systèmes 704 pour classer les produits chimiques le fait à ses propres risques.

**Légende des abréviations** :

- ETA = Estimation de la toxicité aiguë
- FBC = Facteur de bioconcentration
- SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA = Association international du transport aérien
- CVI = conteneurs en vrac intermédiaires
- code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
- LogK<sub>ow</sub> = coefficient de partage octanol/eau
- MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
- NU = Nations Unies

**Date d'édition** : 23/05/2018

**Date de publication précédente** : 23/06/2014.

**Version** : 3

**Élaborée par** :

- Reckitt Benckiser India Ltd
- Plot No 48
- Sector - 32
- Institutional Area
- Gurgaon, Haryana
- India - 122001

**Commentaires à l'issue de la révision** : Section3 range update

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

### Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.



D8167670 v3.0

## 16. Autres informations

RB is a member of the CSPA Product Care Product Stewardship Program.